L'ECO-SIRTOM

Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la vallée de la Grosne

Journal intercommunal-quatrième trimestre 2006-N°4

EN BREF

P 1 : édito

P 2 :Les bons gestes, une question de réflexe!

P 3 : Les principales erreurs à éviter pour un meilleur tri sélectif.

P 4 : Les refus de tri : l'autre facette du tri.

EDITO :

Jean-François DEMONGEOT
Président du SIRTOM
de la vallée de la Grosne

Lors de nos entretiens avec vous durant les réunions communales que nous organisons depuis le mois de mai, nous nous sommes rendu compte qu'un important **travail d'information et de sensibilisation** est nécessaire afin de ne pas perdre les bonnes habitudes de tri et pour garder la population en éveil sur cette problématique. Le tri des déchets avant de devenir un automatisme, doit être un **changement d'habitude** et nous savons tous combien il est difficile de changer nos habitudes.

Ce numéro de l'Eco-SIRTOM est donc une de ces **« piqûres de rappel »** qu'il est important de faire. Vous trouverez un rappel des consignes actuelles de tri et un petit glossaire des bons gestes, des bonnes questions à se poser, afin de réaliser le **geste de tri** le plus simplement et naturellement possible.

Nous avons également voulu vous expliquer une autre facette du tri : la gestion des **refus de tri** qui est au moins tout aussi importante que la volonté initiale de trier : car comme tout geste, le geste de tri doit aussi faire preuve d'une certaine attention et d'une certaine rigueur afin qu'il soit efficace.

Enfin, n'oublions pas qu'avant de trier, il est nécessaire de changer nos comportements dans nos gestes d'achat au jour le jour, afin de consommer mieux en **achetant moins de déchets mais plus de produits.**

Responsable de la publication : M.DEMONGEOT
Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD
Rédaction et photos : M. GALLAND
Impression : Imprimerie MONTERRAT-03.85.36.38.00- (imprimé sur papier recyclé)
Diffusion : 10 000 exemplaires – subventionnée à 70% (ADEME/CG71/ECO-EMBALLAGES) - coût unitaire : 0, 029 €

SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : TEL.: 03.85.59.26.98.ou 89.50./sirtom71@wanadoo...

LES BONS GESTES ?
UNE QUESTION DE REFLEXE !

LE TRI, MODE D'EMPLOI:

Voici les bons gestes à adopter pour séparer les emballages recyclables des autres déchets, ainsi que les pièges à éviter :

ENSEMBLE CHANGEONS NOS HABITUDES

J'APPORTE AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) :

Dans le conteneur à papiers/journaux/cartonettes :

Journaux, magazines, prospectus, enveloppes sans fenêtre, boîtes et emballages cartons, papiers de bureau.

J'ENLEVE LES FILMS PLASTIQUES DES MAGAZINES, JOURNAUX ET PROSPECTUS.
JE DEPOSE LES GROS CARTONS A LA DECHETTERIE

Dans le conteneur à emballages :

Bouteilles/ flacons plastiques

Boîtes métalliques/aluminium/aérosols

Briques alimentaires

JE METS LES BOUCHONS ET COUVERCLES.
JE NE METS PAS DE FILMS PLASTIQUES.

Dans le conteneur à verre :

Pots, bocaux et bouteilles

Vrac au pied des conteneurs: DANGER

JE METS LES COLLERETTES ET ETIQUETTES
J'ENLEVE LES BOUCHONS ET COUVERCLES.

<u>Attention :</u> les points d'apports volontaires ne sont pas un lieu de dépôt pour les ordures ménagères, ni une déchetterie pour les matelas ou postes de télévision.
Ils sont un lieu de propreté.
La qualité de notre cadre de vie suppose un minimum de civisme.
Merci de nous aider à préserver notre environnement.

LES PRINCIPALES ERREURS A EVITER POUR UN MEILLEUR TRI SELECTIF

SI LES CONSIGNES DU TRI NOUS PARAISSENT PARFOIS COMPLIQUEES, QUELQUES INDICES PEUVENT NOUS AIDER A EVITER LES PRINCIPALES ERREURS.

POSONS-NOUS LES BONNES QUESTIONS :

POUR LES PLASTIQUES : est-ce une bouteille ou un flacon ? Si la réponse est OUI, **c'est recyclable**. Pour tout autre plastique ultra léger, ce sont des suremballages et ils ne sont pas recyclables.

POUR LES PAPIERS ET CARTONS : sont-ils souillés par des corps gras (huile,…) ou des produits dangereux (solvants,…) ? Si la réponse est NON : **c'est recyclable**. Attention toutefois à les séparer des films plastiques avant de les mettre dans les PAV.

POUR LE VERRE : tous les emballages en verre sont **recyclables** et donc à mettre dans les PAV. Attention à ne pas les mélanger aux autres déchets : les agents de collecte peuvent se blesser, et le verre mélangé et cassé avec d'autres emballages ne pourra plus être recyclé.

ATTENTION AUX FAUX AMIS:

Les déchets ci-dessous ne sont pas recyclés et sont à jeter dans ma poubelle ordinaire…

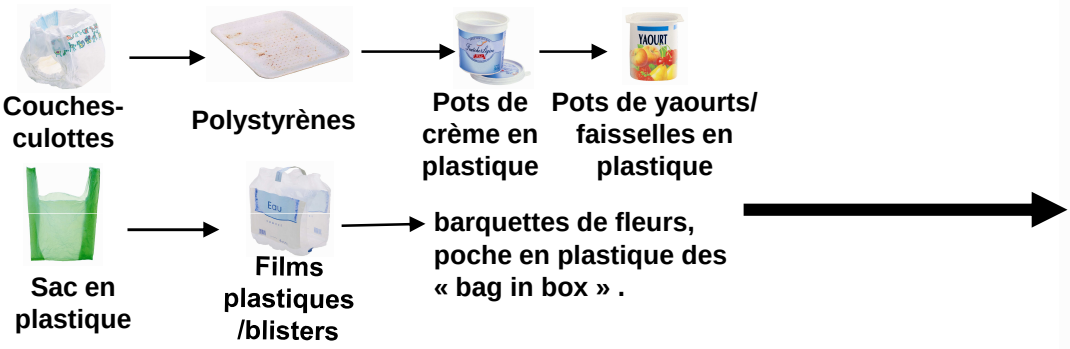
Couches-culottes
Polystyrènes
Pots de crème en plastique
Pots de yaourts/ faisselles en plastique
Sac en plastique
Films plastiques /blisters
barquettes de fleurs, poche en plastique des « bag in box » .

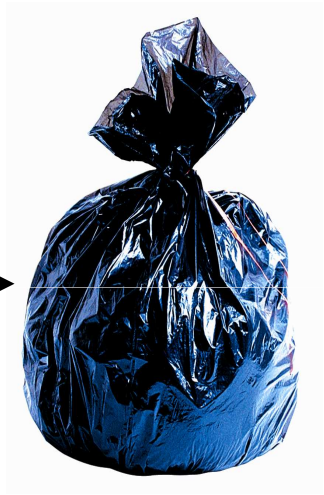

… ou à déposer dans les déchetteries :

Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM..

LE TRI SE SIMPLIFIE: LA BOUTEILLE D'HUILE EN PLASTIQUE ENFIN RECYCLABLE!!

« Si le tri des emballages plastiques pouvaient être moins compliqués !».

Bonne nouvelle. Toutes les bouteilles alimentaires (huiles, vinaigres ..) en plastique quelles que soient leurs formes et leurs tailles sont aujourd'hui recyclables. Les bouteilles seront lavées à chaud et donc débarrassées de leurs corps gras pour être recyclées en textile (les bouteilles d'huiles sont en majorité du polyéthylène).

Je peux donner mes bouchons en plastiques à l'association ***« BOUCHONS DU COEUR »*** dans les déchetteries de TRAMAYES et TRAMBLY ou à l'association ***« CLUNY BASKET HANDISPORT »*** à la déchetterie de CLUNY, permettant à ces associations de récolter des fonds pour acheter du matériel pour les personnes handicapés (fauteuils roulants,…)

LES REFUS DU TRI : L'AUTRE FACETTE DU TRI

Un refus de tri…qu'est-ce que c'est ? : il s'agit des erreurs de tri qui sont collectées dans les Points d'Apport Volontaire (PAV). En effet, dans les centres de tri les déchets provenant des PAV sont triés. Les déchets **non recyclables** (erreurs de tri) sont mis de côté et sont envoyés en enfouissement ; contrairement **aux déchets recyclables** qui sont rachetés en tant que matière premières (papiers, cartons, verre, plastique).

Conséquences :
la collectivité paye deux fois la gestion de ces déchets classés en refus de tri :
l'aller/retour au centre de tri, leur tri, puis le voyage vers le centre de stockage,
et enfin l'enfouissement…**le tout au prix fort !**
Il est donc très important de faire très attention à notre manière de trier pour diminuer ces taux de refus de tri.

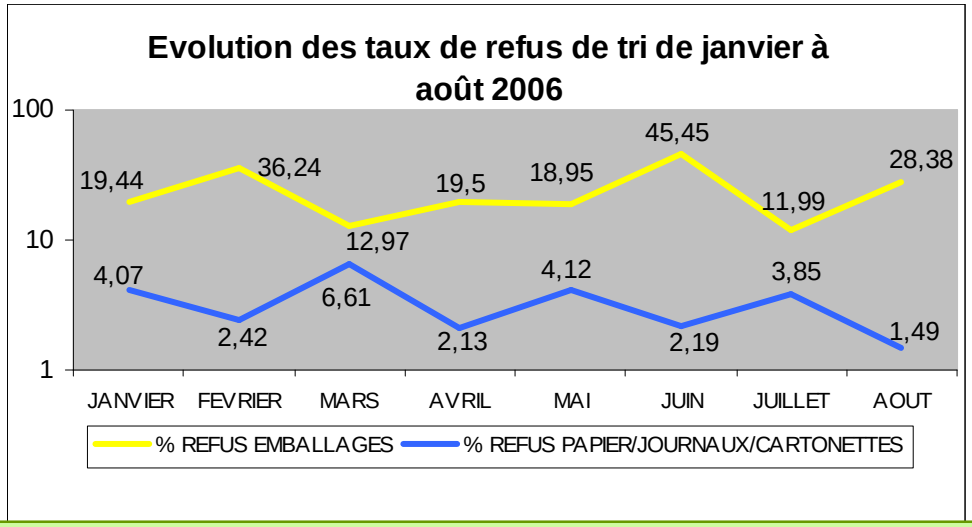

MOYENNE DES TAUX DE REFUS DE TRI DE JANVIER A AOUT 2006 :

EMBALLAGES: LE REFUS DE TRI EST DE 24% : ce qui signifie que près d'un quart (en poids) des emballages qui sont apportés dans les PAV ne sont pas recyclés.
L'OBJECTIF POUR L'ANNEE 2007: PASSER SOUS LA BARRE DES 15%.

JOURNAUX/MAGAZINES: LE REFUS DE TRI EST DE 3%.
OBJECTIF POUR L'ANNEE 2007 : PASSER SOUS LA BARRE DES 2%.

AGISSONS ENSEMBLE POUR DIMINUER LES REFUS DE TRI,
EN APPLIQUANT DES REGLES SIMPLES :
- FAIRE ATTENTION A CE QUE NOUS METTONS DANS LES CONTENEURS
(« FAUX AMIS », DECHETS NON RECYCLABLES, ERREURS DE TRI)
- TRIER CE DONT NOUS SOMMES CERTAINS : EN CAS DE DOUTE…DEMANDONS AUX GARDIENS DES DECHETTERIES OU JETONS A LA POUBELLE